



SIEMENS

NOTRE RÉPONSE AU DÉCRET TERTIAIRE

Une combinaison de **solutions digitales** et de services **innovants** pour vous accompagner dans vos actions de gestion de **consommations énergétiques** liées au **Décret Tertiaire**.



[siemens.fr/smart-infrastructure](https://www.siemens.fr/smart-infrastructure)

Le Décret Tertiaire

Un pas vers la transition énergétique des bâtiments tertiaires en France.

Face aux défis environnementaux tels que le changement climatique, la transition énergétique concerne toute notre société. Le secteur de la construction et celui du bâtiment jouent un rôle clé dans cette transition puisqu'ils représentent à eux seuls **43 %** des consommations énergétiques annuelles et **23 %** des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France.

Pour répondre à ces enjeux environnementaux, l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments est indispensable. Le secteur du bâtiment est obligé de :

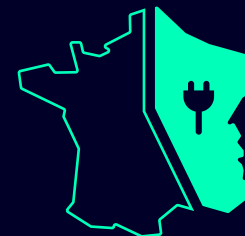
- **baisser** les consommations d'énergie,
- **optimiser** la facture énergétique,
- **réduire** l'empreinte carbone.

La transition énergétique des bâtiments est un enjeu stratégique majeur auquel les entreprises doivent faire face. Différents dispositifs pour accélérer le développement durable du secteur du bâtiment ont été mis en place tels que **le Décret Tertiaire (Décret N°2019-771 du 23.07.2019)**.

Entré en vigueur le **1er octobre 2019**, le Dispositif Eco-énergie tertiaire (Décret Tertiaire) définit les obligations d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments afin de réduire leur consommation.



**Les bâtiments
consomment à eux seuls**



près de
43%
de l'**énergie
nationale**

Ils génèrent
23%
des émissions de
**Gaz à Effet
de Serre**
(GES) français⁽¹⁾.



(1) Ministère de la transition écologique, chiffres clés du climat, France Europe et Monde, 2021

Le Décret Tertiaire

Quelles actions à mettre en place ? Et pour qui ?

Le Décret Tertiaire concerne :

- les propriétaires ou exploitants,
- un bâtiment ou un ensemble de bâtiments ayant une surface d'au moins 1 000 m² dédié à des activités tertiaires.

Afin d'engager progressivement la réduction de la consommation énergétique dans leurs bâtiments tertiaires leurs propriétaires et gestionnaires sont dans l'obligation de déclarer leurs consommations d'énergie sur la plateforme OPERAT, mise en place par le gouvernement.

Les premières données de consommation devront être déclarées pour le 30 septembre 2022, selon une année de référence de consommation comprise entre 2010 et 2020. Cette déclaration devra être renouvelée chaque année.

Les questions à se poser...

« Mon bâtiment est-il conforme à la réglementation ? »

« Quelles sont les dépenses de consommation liées à mon bâtiment sur les dernières années ? »

« Le prix de l'énergie est en constante augmentation. Comment puis-je agir pour mieux consommer ? »

« Quels sont les postes les plus énergivores ? »

« Comment répondre à nos enjeux de décarbonation ? »



Choix d'une année de référence entre 2010 et 2020



Réduction progressive de la consommation énergétique



Nos services GReeN vous accompagnent dans vos enjeux décarbonation de vos bâtiments tertiaires et dans le respect de la réglementation.

- **Suivi de vos consommations** d'énergie en temps réel grâce à une plateforme 100 % digitale et sécurisée
- **Détection et analyse** des anomalies de consommations de vos bâtiments
- Développement d'**axes d'améliorations** pour atteindre vos objectifs énergétiques
- **Transmission** automatique de vos données sur la plateforme OPERAT

La gestion de vos déclarations de consommation d'énergie pour le Décret Tertiaire est une de vos préoccupations majeures ?

Nos solutions et services vous facilitent la gestion de vos déclarations d'énergie. Ce service vous aide à répondre aux exigences du Décret Tertiaire en vous proposant une plateforme 100 % Web, accessible 24/7.

Grâce à cette application digitale, vous suivez vos consommations d'énergie en temps réel et où que vous soyez.

Pour votre tranquillité, faites-nous confiance.

Notre proposition de valeur en deux niveaux pour relever à vos côtés les défis du Décret Tertiaire



GReeN Tertiaire +

Monitoring de l'énergie pour un suivi global des consommations



GReeN Reporting

Piloter et optimiser vos consommations par usage pour l'ensemble de vos sites



Smart Infrastructure combine les mondes réel et numérique des systèmes énergétiques, des bâtiments et des industries, améliorant ainsi la façon dont les personnes y vivent et y travaillent et augmentant considérablement l'efficacité et le développement durable.

Nous collaborons avec nos clients et nos partenaires pour créer un écosystème qui répond de manière intuitive aux besoins de leurs utilisateurs et les aide à atteindre leurs objectifs commerciaux.

Il aide nos clients à prospérer, les communautés à progresser et soutient le développement durable afin de protéger notre planète pour les prochaines générations.

[siemens.fr/smart-infrastructure](https://www.siemens.fr/smart-infrastructure)

Retrouvez
toutes nos
solutions sur
notre site

Publié par Siemens SAS

Smart Infrastructure
15-17 avenue Morane-Saulnier
78140 Vélizy-Villacoublay, France
Tél. : +33 (0)1 85 57 01 00

Les informations fournies dans ce document contiennent une description générale de fonctions techniques qui ne sont pas systématiquement disponibles dans des cas individuels. Par conséquent, les caractéristiques requises doivent être déterminées au cas par cas lors de la conclusion du contrat.

Document non contractuel, sous réserve de modifications.

